

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ACTIVITE MULTISPORTS

L'organisation de l'accueil et des activités du centre d'activités multisports relève de la responsabilité de la Mairie de Goderville, dans le respect de la réglementation en vigueur éditée par Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le centre d'activités multisports est habilité par Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

N° Organisateur DRDJS : **076ORG0295**

Les Modalités d'Accueil

L'accueil et les horaires

<i>Nom des accueils</i>	<i>Périodes d'ouverture</i>	<i>Horaires d'ouverture</i>	<i>Accès aux enfants âgés de</i>	<i>Type d'accueil</i>	<i>restauration</i>
Centre Multisports	Du 07 au 25 juillet 2025	De 9h à 12h et de 13h30 à 17h Accueil échelonné de 9h à 10h et de 13h30 à 14h30	6 à 16 ans	Semaine, journée ou demi-journée	Avec ou sans (au choix) de 12h à 13h30 du lundi au jeudi. Pique-nique à la charge des familles lors de la sortie (le vendredi en général)

Lieu d'implantation

Administration et Gestion des Accueils de Loisirs :

Mairie de Goderville
Place Célestin Bellet, 76110 Goderville
Tél. : 02 35 10 40 70 Fax : 02 35 10 40 71

Centre Multisports
Gymnase municipal « Mamie Bréant »
Rue Gustave Flaubert, 76110 Goderville

Publics et Inscriptions

Le centre d'activités multisports comprend 36 places par demi-journée pour des jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Les Inscriptions

Les dossiers peuvent être retirés auprès de la mairie de Goderville, ou sur le site Internet www.goderville.com (téléchargement)

Documents à fournir pour la constitution du dossier :

- 1 fiche d'inscription
- 1 fiche de renseignements
- 1 copie des vaccins à jour
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire de l'enfant
- Le numéro de sécurité sociale sous lequel est l'enfant
- Attestation de quotient familial CAF de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à l'école de Goderville
- Une attestation d'employeur des 2 parents pour les enfants restant manger sur place
- La participation financière par chèque ou numéraire

Des permanences seront mises en place pour déposer des dossiers complets, à partir du 12 juin 2025:

- Jeudi de 17h à 18h à la mairie de Goderville.

L'inscription ne sera définitive seulement si le dossier est complet. Toutes inscriptions complémentaires en cours de séjour se feront en fonction des places disponibles.

Lorsque la capacité d'accueil maximale sera atteinte, les inscriptions supplémentaires figureront sur une liste d'attente. En cas de désistement, les enfants inscrits sur cette liste seront accueillis. Les familles concernées seront contactées (traitement par ordre d'arrivée).

La mairie se réserve le droit de ne pas organiser l'accueil dans l'éventualité où le nombre d'enfant serait insuffisant au bon déroulement de celui-ci. En cas d'annulation, les familles concernées seraient automatiquement prévenues par la mairie de Goderville

Seuls les enfants de parents domiciliés à Goderville et les enfants scolarisés actuellement et anciennement dans les écoles de la commune peuvent s'inscrire au centre multisports. Une priorité sera donnée pour les inscriptions à la semaine. Et en dernier lieu, au mois de juillet, des inscriptions à la carte (demi-journées, stages, sorties), pourront avoir lieu en cas de disponibilité ou désistement.

Hygiène et Santé

Pour être admis, les enfants devront être en bonne santé et justifier de la tenue à jour de leurs vaccinations.

Le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire. Si l'enfant devait être malade durant son séjour, les parents seront avertis de façon à venir le chercher.

Tout traitement d'ordre médicamenteux devra être déposé par les parents auprès du directeur de l'accueil accompagné de l'ordonnance médicale afférente au traitement. Sans celle-ci, aucun médicament ne pourra être administré aux enfants.

Le port d'une tenue **sportive** (pas de short ou pantalon en jean, ni de chaussures de ville,...) décente (pas de short très court, jupe, ...), est obligatoire pour la pratique des activités sportives proposées au centre multisports.

Une deuxième paire de chaussure de sport est vivement conseillé pour la pratique des activités sportives.

Pour des raisons de sécurité et pratiques, il est préférable d'attacher les cheveux longs des participants

Le centre multisports se donne le droit de ne pas accepter l'enfant dans le cas où celui-ci, après rappel, se présente en ayant oublié sa tenue sportive ou une partie.

Il est interdit pour des raisons de santé et d'hygiène personnelle, d'amener des boissons sucrées dans le centre multisports. Il est vivement conseillé de mettre à disposition de l'enfant une gourde **avec de l'eau**.

En cas d'accident survenu durant l'accueil :

Blessures sans gravité : les soins seront administrés par l'animateur ou le directeur. Celui-ci figurera dans le registre d'infirmerie de l'accueil.

Accidents ou maladies : les parents seront immédiatement avertis. Dans le cas où ceux-ci seraient indisponibles, la direction de l'accueil est autorisée à prendre les dispositions nécessaires à l'état de santé de l'enfant en accord avec le médecin référent du centre et/ou les services d'urgences (autorisation contractée dans la feuille de renseignement).

Lors de la constitution du dossier merci de nous indiquer toutes informations pouvant être utiles concernant l'état de santé de votre enfant, le comportement, les allergies, handicap, port de prothèses...

Lors du séjour l'équipe pédagogique est à votre disposition pour toutes recommandations ou informations utiles.

Discipline et assurance

Discipline

Lorsque l'enfant sera accueilli par le centre, il sera sous la responsabilité de l'équipe pédagogique (directeur et éducateurs/trices sportifs/tives) et veillera donc à respecter les consignes et règles établies par cette dernière.

L'enfant devra s'astreindre à une bonne conduite à l'intérieur de l'accueil. Tout enfant ne respectant pas les consignes et discipline de l'accueil, qui aura une attitude répréhensible par rapport à ses pairs, à l'équipe d'encadrement ou toute autre personne se verra donner un avertissement. Selon la gravité des faits, les parents pourront être convoqués par le directeur et l'enfant éventuellement être exclu temporairement ou définitivement.

Assurance

La Mairie de Goderville a souscrit un contrat d'assurance. Toutefois l'enfant devra être couvert en responsabilité civile extrascolaire par le régime de ses parents pour :

- tous dégâts occasionnés par celui-ci aux installations ou aux matériels de l'accueil
- tous dommages causés par l'enfant à autrui
- tous accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il serait souhaitable que l'enfant n'amène pas sur l'accueil, de jeux, de jouets, de vêtements ou d'objets de valeur.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols.

Les téléphones portables sont interdits durant l'accueil, tout enfant nécessitant l'emploi de celui-ci devra le déposer au directeur à l'arrivée au centre et le récupérer lors du départ.

SUIVI DES PRESENCES ET ABSENCES

Un état des présences sera effectué tous les matins entre 9h et 10h00 et entre 13h30 et 14h30 afin de suivre les présences et noter les éventuelles absences.

En cas d'absence, les parents devront obligatoirement avertir le directeur avant le début des activités. Toutes absences prolongées devront être justifiées par un certificat médical fourni au plus tard à la fin de l'accueil. Toute absence non justifiée et sans certificat médical ne pourra prétendre à remboursement.

Dans le cas d'un départ anticipé de l'accueil (durant les horaires de fonctionnement du centre), une autorisation parentale écrite devra être remise au directeur.

Les enfants ne sont autorisés à partir seul du centre seulement si l'autorisation correspondante est remise au directeur (fiche d'inscription). Les enfants ne seront autorisés à partir qu'avec les personnes mentionnées sur la feuille d'inscription dans les 10 minutes suivant la fin de journée.

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Informations

Le programme d'activités sera établi par l'équipe d'animation en fonction des projets éducatifs et pédagogiques de l'accueil en question. Les parents peuvent demander à voir les projets éducatifs et pédagogiques du centre multisports (disponible en accès libre à l'entrée du centre où l'enfant est inscrit).

Les enfants bénéficieront d'une sortie sportive sur une journée complète (en fonction de l'âge de l'enfant).

Une collation est distribuée chaque jour aux enfants vers 16h45.

Recommandations

Il est demandé aux parents de vêtir correctement les enfants en fonction du temps et des activités prévues (tennis, jogging, vêtement de pluie, casquette/chapeau...).

Lors des sorties journalières, les enfants devront être équipés d'un sac à dos contenant vêtement imperméable, casquette, petite bouteille d'eau avec suffisamment d'espace complémentaire pour contenir le déjeuner, crème solaire le cas échéant.

LES TARIFS ANNEE 2025

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750	+ 751
Enfants domiciliés à Goderville	Sortie du vendredi uniquement	2€	2€	2€	2€
	Journée sans restauration sur place	3,15€	4,83€	6,51€	8.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	3,65€	5,33€	7,01€	8.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	2,12€	3,25€	4,38€	5.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	2,62€	3,75€	4,88€	6.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	5.00€	7,67€	10,34€	13.00€
Enfants du personnel communal	Garderie matin	X	X	X	1.50€
	Journée sans restauration sur place	X	X	X	8.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	X	X	X	8.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	X	X	X	5.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	X	X	X	6.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	X	X	X	13.00€
Enfants non domiciliés à Goderville mais scolarisés dans les écoles publiques de la commune	Garderie matin	2€	2€	2€	2€
	Journée sans restauration sur place	4.15€	5.83€	7.51€	9.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	4.65€	6.33€	8.01€	9.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	3.12€	4.25€	5.38€	6.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	3.62€	4.75€	5.88€	7.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	6€	8.67€	11.34€	14.00€

LA FACTURATION

Lors de la remise du dossier complet par la famille, une facture peut être établie au nom du responsable légal de l'enfant. La prestation devra être réglée en totalité au trésor public pour obtenir la facture acquittée.

Les ajouts sur la facture, de repas, sorties ou demi-journées, se feront à la fin de la session.

Aide du comité d'entreprise

Votre Comité d'entreprise peut participer au financement des accueils de loisirs :

- En vous remboursant une partie de la prestation directement, dans ce cas, une facture vous sera fournie par la mairie après paiement auprès du trésor public.

.